



SECEF

OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE

Association

Siège social : 1 RUE DU VIVARAIS, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
SIREN : 775 615 313

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SAS au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE

Association

Siège social : 1 RUE DU VIVARAIS, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

SIREN : 775 615 313

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts relatifs à la première application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du le Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SECEF

Signé par Alain Migot
Le 12 juin 2026

doc_11
tx_JvemnGVDO25d

Signé par Patrick Baci
Le 12 juin 2026



doc_11
tx_JvemnGVDO25d

Alain MIGOT

Patrick BACI

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)	254	254		
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	752 738	719 242	33 495	23 516
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	5 270 084	2 284 904	2 985 181	2 906 520
	Constructions	132 078 119	73 451 465	58 626 654	55 690 837
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 098 304	16 697 641	3 400 663	3 463 708
	Autres immobilisations corporelles	18 824 642	15 171 387	3 653 254	2 993 367
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	9 900 553		9 900 553	8 219 731
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	2 427 676	1 243 183	1 184 493	2 423 498
	Prêts	37 525		37 525	37 525
	Autres immobilisations financières	90 021		90 021	80 010
Total II		189 479 661	109 567 822	79 911 840	75 838 712
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	492 560		492 560	506 339
	Avances et acomptes versés sur commandes	36 352		36 352	21 981
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 569 494	919 718	10 649 776	8 691 864
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	27 919 665	180 960	27 738 705	8 500 178
	Charges constatées d'avance	261 548		261 548	292 189
	Valeurs mobilières de placement	28 187 459		28 187 459	25 427 987
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	31 114 017		31 114 017	54 328 230
Total III		99 581 094	1 100 678	98 480 416	97 768 768
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		289 061 010	110 668 754	178 392 255	173 607 480

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 436 865	1 436 865
	Fonds propres complémentaires	6 768 685	6 768 685
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 210 683	2 210 683
	Fonds propres complémentaires	25 787	25 787
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	43 404 545	39 449 282
	Réserves pour projet de l'entité	39 414 675	35 241 137
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Autres		
	Report à nouveau	(249 428)	(1 929 911)
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 957 613	2 869 140
Autres fonds propres	Excédent ou déficit de l'exercice	4 860 377	5 475 581
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 285 969	3 655 179
	Situation nette (sous-total)	62 415 126	56 306 111
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 077 489	4 393 497
	Provisions réglementées	1 844 727	1 757 389
	Total I	69 337 343	62 456 997
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	115 359	
	Fonds dédiés	33 257 261	31 834 169
	Total III	33 372 620	31 834 169
Provisions	Provisions pour risques	883 253	954 815
	Provisions pour charges	18 535 074	19 321 129
	Total IV	19 418 327	20 275 944
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	29 781 812	33 403 181
	Emprunts et dettes financières divers	211 545	184 442
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 231 153	7 067 661
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	15 479 283	15 193 002
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500 060	519 069
	Autres dettes	1 052 389	1 113 146
	Produits constatés d'avance	2 007 724	1 559 869
	Total V	56 263 966	59 040 370
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		178 392 255	173 607 480

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 143	550
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	9 817 192	7 037 457
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	3 754 168	3 497 209
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	126 382 951	123 107 814
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	119 970	565
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	82 280	74 457
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	5 746 672	4 942 153
	Utilisations des fonds dédiés	748 327	509 512
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	184 297	
	Autres produits	788 934	222 090
Total des produits d'exploitation		143 871 765	135 894 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 887 895	2 275 456
	Variation de stocks	61 677	26 335
	Autres achats et charges externes	33 793 047	32 133 677
	Aides financières	6 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 322 711	6 967 832
	Salaires	56 728 722	53 665 550
	Cotisations sociales	23 963 823	23 181 773
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 706 287	6 357 932
	Dotation aux provisions	2 344 693	2 566 793
	Reports en fonds dédiés	2 149 436	2 912 224
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	93 356	
	Autres charges	3 192 955	669 019
Total des charges d'exploitation		138 250 602	130 756 592
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 621 163	5 138 007

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		5 621 163	5 138 007
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 529 913	1 487 353
	Reprises sur dépréciations et provisions	171 985	7 445
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 701 898	1 494 798
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 243 183	30 000
	Intérêts et charges assimilées	948 425	1 238 031
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		2 191 607	1 268 031
RESULTAT FINANCIER		(489 709)	226 768
RESULTAT COURANT avant impôts		5 131 454	5 364 774
	Produits exceptionnels	50 189	852 438
	Charges exceptionnelles	21 920	483 062
RESULTAT EXCEPTIONNEL		28 269	369 376
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		299 345	258 569
TOTAL DES PRODUITS		145 623 852	138 241 835
TOTAL DES CHARGES		140 763 474	132 766 253
EXCEDENT ou DEFICIT		4 860 377	5 475 581
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		3 285 969	3 655 179
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			